

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 10 avril 2024

L'an 2024, le 10 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

Quorum : calcul du quorum 15:2=8 (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés : Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX , Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Renouvellement de la convention LPAC « Agence Postale »
- Questions diverses

Approbation du procès- verbal du 18 mars 2024

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2023

M. Fabien SANSOIT présente le Compte Administratif 2023 chapitre par chapitre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - CERVON

	FONCTIONNEMENT 2023		INVESTISSEMENT 2023		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		209 883,52 €	35 671,86 €			209 883,52 €
Opérations de l'exercice	479 771,07 €	642 585,15 €	140 681,26 €	30 721,57 €	620 452,33 €	673 306,72 €
TOTAUX	479 771,07 €	852 468,67 €	176 353,12 €	30 721,57 €	620 452,33 €	883 190,24 €
Résultat de clôture		372 697,60 €	- 145 631,55 €			262 737,91 €
Besoin de financement			145 631,55 €			
Excédent de financement			- €			
Restes à réaliser			500 543,50 €	502 143,62 €		
Besoin de financement des R.A.R.			- €			
Excédent de financement des R.A.R.			1 600,12 €			
Besoin total de financement			144 031,43 €			
Excédent total de financement			- €			
Affectation au Compte 1068			144 031,43 €	(Investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé		
Affectation au Compte 002			228 666,17 €	(Fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté		

Calcul du résultat pour l'année 2023:

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	479 771,07 €	852 468,67 €	372 697,60 €
Investissement	176 353,12 €	30 721,57 €	-145 631,55 €

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacques MARTIN 1^{er} Adjoint, vote le compte administratif 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget de la commune ainsi que les montants des restes à réaliser,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 228 666,17€, d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 144 031,43 € et de reporter un déficit en section d'investissement au compte 001 pour un montant de 145 631,55 €.

II- Vote du budget primitif 2024

Le Maire présente le budget primitif 2024 en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	806 345,22 €	837 844,61 €
Investissement (+RAR 2023)	1 422 496,22 €	1 422 496,22 €

Le budget est en déséquilibre en section de fonctionnement et est équilibré en section d'investissement. Il est consultable dans son intégralité en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté et qui est en déséquilibre
- **DECIDE** du montant des subventions attribuées aux associations sur propositions de la commission des finances

III- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

M. le Maire présente au conseil municipal les simulations des taux des impôts directs locaux établis par les services des finances publiques en cas d'augmentation de 1 %. Eu égard à l'augmentation des bases déjà significative, le conseil décide de laisser les taux actuels inchangés ce qui porte **le produit fiscal attendu à 364 316 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

- TFB : 33,72 %
- TFNB : 28,33 %
- TH sur les résidences secondaires : 20,07 %

IV– Renouveaulement de la convention LPAC Agence Postale

La convention avec La Poste arrive à son terme le 5 mai 2024.

M. le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu avec La Poste et présente les nouvelles conventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à M. le Maire de signer la nouvelle convention pour les Agences Postales Communales avec La Poste .

IV– Questions diverses

- **Compte-rendu de la commission des travaux du 24 février:**

M. le Maire rend compte de la réunion de la commission des travaux concernant les divers travaux à envisager sur la commune.

En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères :

A Montliffé, faut-il envisager de renforcer le chemin où les poubelles tournent en haut du hameau ou prévoir une place de retournement ?

A Précý, Rue de La Savoie, les services de ramassage demandent que les habitants apportent leurs sacs au bout de la rue. Quelles sont les règles pour le service public de la collecte des ordures ménagères ? Les camions reculent dans certaines rues mais pas partout.

Plusieurs nouveaux points sont signalés par les conseillers :

- une grosse flaque d'eau à Cuzy sur la route
- l'eau a raviné un chemin au "Chemin de la Roche", il faut canaliser l'eau
- problème du ruisseau qui dévie de sa trajectoire, route de Viry
- passages piétons à repeindre suite aux travaux d'assainissement
- problème avec la grille d'eau pluviale "Route du Morvan" qui a pourtant été débouchée
- (à voir avec des photos d'avant travaux avec la Communauté de Communes)
- buse cassée à Marcilly "rue du 8 septembre"

Des solutions seront étudiées par la commission des travaux.

- **Convention avec la Fondation du Patrimoine :**

M. le Maire présente la convention à renouveler avec la Fondation Du Patrimoine concernant la souscription pour les travaux de l'église.

La collecte ayant dépassé les 25 000 €, une aide supplémentaire de 20 % de la collecte sera apportée par la Fondation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à M. le Maire de signer la nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine.

- **Distribution du bulletin mensuel** : Mme Cordillot fait part de la demande de M. et Mme Pierdet de recevoir le bulletin mensuel au "Ravin de Lantilly". Le bulletin est d'abord destiné aux résidents de la commune. D'autre part il ne semble pas qu'il y ait une boîte aux lettres à la sortie de la propriété. La demande sera étudiée en commission communication.

M. Mesgny félicite M. le Maire et le conseil municipal pour l'excellente tenue des comptes 2023.

Dates à venir :

- prochain conseil municipal : le mercredi 22 mai à 20 h

La séance est levée à 00h00